

DYNAMIC FUND

Fiche mensuelle | Return Date: 11/30/2024

Données clés

Date de constitution	7/1/1998
ISIN	BE0389007379
Devise de référence	Euro
Valeur unitaire	2.75
Aanbevolen profiel	Dynamisch
Verzekeringsfonds	—

Données clés du fonds sous-jacent

Nom du fonds	DPAM B Active Strategy B
Date de constitution	11/2/2011
Gestionnaire	Degroef Petercam Asset Management SA
Région d'investissement	Global
Notation Morningstar	★★★★
EU SFDR Fund type (Article 8 or Article 9)	Article 8
Volatilité	11.86

C'est sur le fonds sous-jacent qu'a été calculée la volatilité indiquée, sur une période de 5 ans ou depuis le lancement du fonds sous-jacent.

Indicateur de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement est calculé selon la méthodologie PRIIPS, en fonction des fluctuations de valeur enregistrées au cours des cinq dernières années (ou en fonction des données du fonds sous-jacent si le fonds existe depuis moins de cinq ans).

Autres risques qui ne sont pas suffisamment représentés dans l'indicateur de risque et de rendement :

- Le risque de change provient du fait que les placements du fonds sous-jacent peuvent être exécutés tant en euros qu'en devises étrangères.
- La valeur des placements en obligations réalisés par le fonds (sous-jacent) peut connaître des variations inverses aux variations des taux d'intérêt.

Vous trouverez un récapitulatif complet des risques dans le prospectus du fonds sous-jacent.

Politique de placement

L'objectif du fonds sous-jacent (ci-après : « le compartiment ») est de d'offrir aux investisseurs par le biais d'une gestion active du portefeuille, une plus-value à long terme en investissant dans des titres de capital et/ou des titres de créance d'émetteurs du monde entier.

Le compartiment investit principalement (sans aucune restriction sectorielle ou géographique quelconque) dans des fonds d'investissement d'actions (OPCVM et/ou autres OPC) et accessoirement dans d'autres fonds d'investissement (OPCVM et/ou autres OPC).

Le compartiment peut également investir directement en actions, obligations, ou autres titres de créances (à concurrence de maximum 20% de son actif net). Le compartiment vise à limiter ses investissements (directs ou indirects) en actions ou autres titres de capital à environ 80% de ses actifs nets.

Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lequel le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et munitions et blindages à l'uranium appauvri.

Rendements en % par année civile

YTD	2023	2022	2021	2020	2019
12.94	8.60	-17.77	15.42	6.61	19.48

Rendements en %

YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
12.94	17.93	0.88	4.73	4.74

VNI depuis la constitution



Les performances chiffrées de rendement et le graphique de la VNI tiennent compte des frais de gestion et d'autres frais du fonds de placement, mais pas des indemnités d'entrée et de sortie, ni des taxes de l'assurance de groupe.

Les performances et le graphique de la VNI sont basés sur des résultats obtenus antérieurement, et n'offrent aucune garantie pour l'avenir.

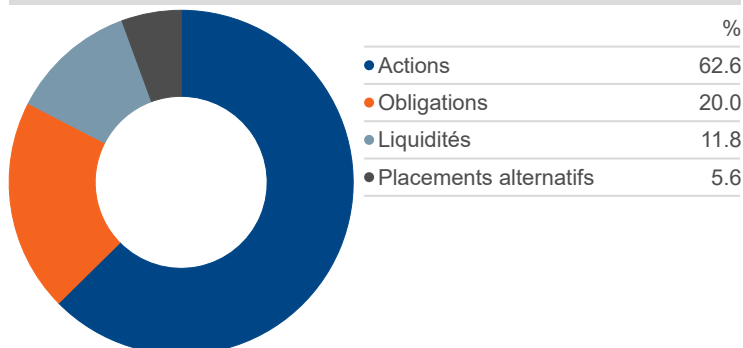
DYNAMIC FUND

Fiche mensuelle | Return Date: 11/30/2024

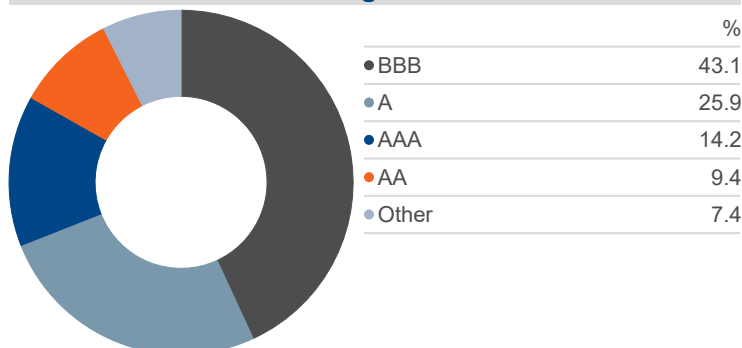
Composition du fonds

Ce fonds investit dans un ou plusieurs OPC sous-jacents. L'allocation d'actifs de ces OPC est présentée pour chaque catégorie d'actifs.

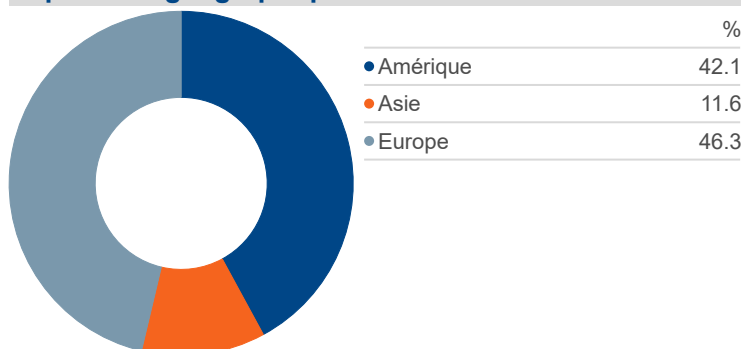
Allocation d'actifs



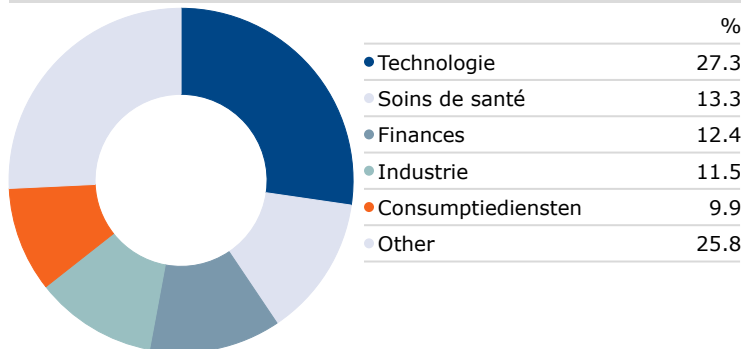
Notation de crédit des obligations



Répartition géographique des actions



Répartition sectorielle des actions



Informations importantes

Le risque financier des fonds de placement est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Vivium ne garantit aucune obligation de résultat en termes de rendement. La présente fiche est purement informative et ne fait pas partie du contrat d'assurance. Vivium intervient en qualité de distributeur du fonds de placement de l'assureur, ne dispense aucun conseil de placement et n'émet aucune offre d'achat ou de vente.

Pour de plus amples informations relatives au fonds de placement, nous vous renvoyons au règlement de gestion disponible gratuitement sur simple demande auprès de Vivium.

Pour toute réclamation, veuillez vous adresser :

- en premier lieu : au service Gestion des plaintes de Vivium, rue Royale 151, 1210 Bruxelles, tél. : 02/250.90.60, e-mail : plainte@vivium.be ;
- en deuxième instance, à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.

Cette possibilité n'exclut pas celle d'entamer une procédure judiciaire.

Glossaire

OPC : les organismes de placements collectifs, en abrégé OPC, comprennent : les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), les fonds communs de placement et les sociétés d'investissement à capital fixe (SICAF).

Volatilité : la notion de volatilité désigne l'ampleur des variations du cours du fonds de placement. Une volatilité élevée signifie que la probabilité que le cours du fonds de placement augmente ou baisse sensiblement pendant une période relativement courte est plutôt élevée. La volatilité est déterminée au moyen de l'écart-type.

Morningstar calcule l'écart-type à l'aide des returns mensuels des cinq dernières années, ou depuis le lancement du fonds. L'écart-type est déterminé en appliquant la formule standard de calcul de l'écart-type ramenée à une période d'un an. Dans ce cas, cette formule mesure la répartition des rendements par rapport au rendement moyen. Si le rendement moyen est de 5% et l'écart-type de 10%, le rendement se situera entre -15% et 25% (plus et moins deux écarts-types) dans 95% des cas.

Rendement YTD : le rendement YTD (= year-to-date) correspond au rendement du fonds depuis le début de l'année en cours.

DYNAMIC FUND: ANALYSE DE DURABILITÉ

Fiche mensuelle | Return Date: 11/30/2024

Intégration de critères de durabilité dans le processus d'investissement

La durabilité est au cœur de tous vos investissements chez Vivium. Tous les fonds profilés sont soumis à l'article 8 du règlement SFDR (règlement EU pour plus de transparence sur la finance durable). Cela veut dire que votre investissement contribue activement aux aspects environnementaux et sociaux via ses investissements sous-jacents, ou poursuit des objectifs spécifiques de durabilité. Un autre critère : les entreprises dans lesquelles nos investissements sont effectués doivent démontrer une bonne gouvernance.

Cette intégration ESG (Environment Social Governance) est la base de tous les fonds proposés par Vivium. Vivium souligne ainsi sa conviction : n'investir que dans des portefeuilles durables permet d'obtenir de meilleurs rendements en fonction du risque. Le prospectus de ce fonds est disponible sur le site internet de Degroof Petercam Asset Management <https://funds.degroofpetercam.com>

Morningstar Sustainability score

Sustainability Rating



Corporate Sustainability Contribution Sovereign Sustainability Contribution

92%

8%

Relative to Category

Sustainable Investment

Aggressive Allocation

No

Current Sustainability Scores based on 98% of corporate AUM and 100% of sovereign AUM. Sustainability Score and Rating as of 10/31/2024. Portfolio as of 6/30/2024. Sustainalytics provides issuer-level ESG Risk analysis used in the calculation of Morningstar's Sustainability Scores. Sustainable Investment mandate information is derived from the fund prospectus.

Score de risque de durabilité

Portfolio Date: 10/31/2024 Global Category: Aggressive Allocation

Corporate Sustainability Score



Sovereign Sustainability Score

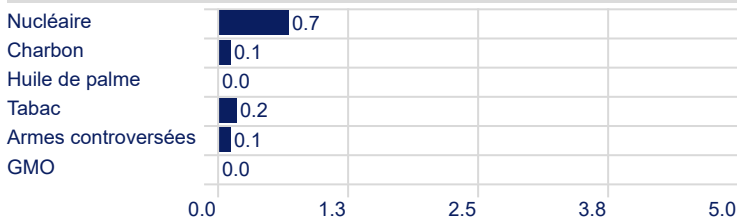


Score de risque de durabilité - explication

Un score inférieur indique un risque ESG plus faible ou, en d'autres termes, une exposition moindre aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui représentent un risque financier significatif:

- 0-10: risque négligeable
- 10-20: faible risque
- 20-30: risque moyen
- 30-40: risque élevé
- 40+: risque extrême

Investissements controversés (%)



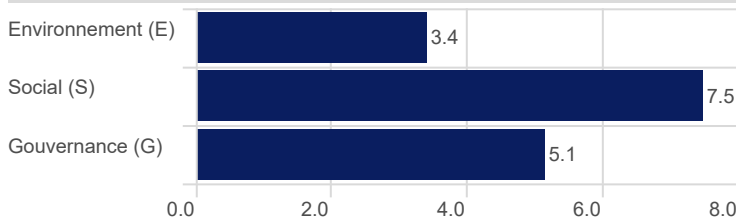
Investissements dans les énergies fossiles

Historical Fossil Fuel Involvement



Le pourcentage de l'actif du fonds impliqué dans les énergies fossiles. Les entreprises qui tirent au moins 5% des revenus totaux de l'extraction de charbon thermique, de la production de charbon thermique, de la production et de la production de pétrole et de gaz sont incluses. Les entreprises qui réalisent au moins 50% de leurs ventes de produits et services pétroliers et gaziers sont également incluses.

ESG Score de risque



ESG Score de risque - explication

Les scores de risque ESG mesurent la mesure dans laquelle la valeur économique d'une entreprise peut être mise en danger en raison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le risque présenté représente l'exposition à des risques non gérés, compte tenu de la gestion de ces risques par une entreprise.

Les scores de risque sont indiqués par un nombre compris entre 0 et 100, bien que la plupart des scores soient compris entre 0 et 25.